



C.C.T.F. CLUB DES CHIENS TIBETAINS DE FRANCE

Association Nationale Chargée de la conduite des races en France
Affiliée auprès de la Société Centrale Canine agréée par le Ministère de l'agriculture

Site Internet : www.chienstibetains.com
Siège social : 4 impasse des Côtilles – Argnat – 63530 SAYAT

Exposition Régionale d'Elevage
Avec attribution du Lion d'OR du C.C.T.F.
Qualificatif pour le titre de Champion du Club

Châteaubriant
sur le site de la Halle de Béré

Samedi 1 Juillet 2023
Début des Jugements : 8 Heures 30

CLOTURE IRREVOCABLE DES ENGAGEMENTS

LE 19 Juin 2023

Le Club des Chiens Tibétains de France organise cette manifestation dans le respect des règles officiellement en vigueur ce jour et informe les participants que la validation de leurs résultats est subordonnée à ce respect des prescriptions SCC.

Programme :

8h00 : Contrôle vétérinaire
Accueil des participants
Collation de bienvenue offerte aux exposants
8h30 : Début des jugements
12h30 : Fin des Jugements

Les jugements seront assurés par :
Mme Mouelhi Rose-Mary (Sp)

Épagneul Tibétain - Lhassa Apso - Shih-Tzu - Terrier du Tibet

Le jury est susceptible de modifications en fonction du nombre de chiens inscrits ou de l'indisponibilité du juge

****si vous participez aux 3 expositions avec engagement via Cedia,
la SHO accorde une remise supplémentaire de 10 %**



EXTRAITS DU REGLEMENT DES EXPOSITIONS CANINES REGIONALES DU C.C.T.F AVEC ATTRIBUTION DU LION D'OR

Article 1 : Organisation

Les Expositions Régionales d'Élevage seront organisées par les délégations régionales du C.C.T.F.

Arrivée et Jugement : l'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8 heures. Les jugements commenceront à 8h30 heures précises.

Logement des chiens : Aucune cage n'est prévue par l'organisateur, des espaces seront aménagés pour les exposants.

Sortie des Chiens : Les chiens pourront quitter l'exposition après remise des slips de jugements et récompenses.

Affichage : aucun panneau n'est autorisé, de même la distribution de prospectus est interdite.

Annulation : en cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons de force majeure, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement seront remboursés sous déduction des frais déjà engagés, attendu que la société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation non récupérables.

Engagements : Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception :

A/ de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion de manifestations canines.

B/ de celles qui appartiennent à une association non affiliée à la S.C.C.

Seront refusés :

A/ les inscriptions parvenues après la date des engagements.

B/ les engagements « au poteau » le jour de l'exposition.

C/ toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite de la classe Lot d'Élevage et Reproducteurs, ou en cas d'erreur de transcription de l'organisation.

L'engagement simultané d'un chien dans plusieurs classes est interdit.

En cas d'engagement de plusieurs chiens, le droit d'engagement du 1^{er} chien est indiqué catalogue compris (cf. feuille d'engagement).

Les droits d'engagement doivent être réglés en même temps que l'envoi de la feuille d'engagement et resteront acquis à la société, même si l'exposant ne peut se présenter.

Il sera envoyé, la semaine précédant l'exposition, la carte d'exposant qui devra être présentée à l'entrée. Seuls les chiens inscrits à un Livre d'Origine Reconnu par la F.C.I. peuvent être acceptés « ne concourant pas ».

Article 2 : Obligations de l'Exposant

Pour participer aux épreuves de sélection en Régionales d'Élevage, les sujets présentés doivent être inscrits au Livre des Origines Français (L.O.F.) ou à tout autre livre des origines reconnu par la F.C.I. Les chiens non inscrits à un livre d'origine (titre initial) sont également admis.

L'exposant accepte de façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de l'exposition mentionnés ci-dessus.

En conséquence l'exposant exonère spécialement et entièrement le club de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers...) survenus à son chien ou causés par lui à lui-même ou à autrui.

L'exposant certifie sur l'honneur que son chien ou son chenal n'est pas à sa connaissance au jour où est signé cet engagement, atteint de maladies contagieuses et s'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer d'ici le jour de l'exposition.

En cas de fausses déclarations, l'exposant accepte d'ores et déjà de se voir appliquer les sanctions prévues au règlement, notamment la disqualification de son chien et son exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

Article 3 : Titres pouvant être attribués

Les qualificatifs des R.E. auront valeur de « spéciales de race » et seront pris en compte pour les cotations (cf. grille de cotation en vigueur).

Différents « titres » pourront être décernés lors de la R.E.

- Meilleur espoir : en concurrence entre les meilleurs des classes Baby & Puppy par race,

- Meilleur Jeune : en concurrence entre le meilleur mâle et la meilleure femelle de la classe Jeune et par race,

- Meilleur Vétéran : entre le meilleur mâle et la meilleure femelle de la classe Vétéran et par race,

- Meilleur Mâle : entre les meilleurs mâles de chaque classe (Jeune- Vétéran- Adulte –

Champion) et par race,

- Meilleure Femelle : entre les meilleures femelles de chaque classe (Jeune- Vétéran- Adulte –

Champion) et par race.

- Désignation d'un Meilleur de Race et d'un Best In Show

Un trophée sera remis au meilleur chien de la RE

Un même chien pourra participer à autant de R.E. qu'il le souhaite.

Les trois affixes les plus représentés seront primés.

Article 4 : Classes et tarifs

Attention : Les bornes minimum et maximum des classes sont calculées par rapport au jour de naissance et au jour du jugement.

Les différentes classes individuelles proposées durant les Régionales d'Élevage seront :

Baby : de 4 à 6 mois donnant droit à l'attribution du Meilleur Espoir,

Puppy : de 6 à 9 mois donnant droit à l'attribution du Meilleur Espoir,

Jeune : de 9 à 18 mois donnant droit à l'attribution du Meilleur Jeune,

Intermédiaire : de 15 à 24 mois donnant droit à l'attribution du « LION D'OR » et/ou « LION D'ARGENT » en compétition avec la classe ouverte,

Ouverte : à partir de 15 mois donnant droit à l'attribution du « LION D'OR » et/ou « LION D'ARGENT », en compétition avec la classe intermédiaire,

Champion : à partir de 15 mois pour les champions nationaux de CS ou internationaux des pays membres de la FCI (justificatif à fournir) donnant droit à l'attribution du « LION D'OR »

et/ou « LION D'ARGENT »,

Champion du Club : à partir de 15 mois sous présentation du Diplôme délivré par le C.C.T.F. – Ne permet pas de concourir pour le « LION D'OR » &/ou le « LION D'ARGENT », mais entre en compétition pour le Meilleur de Race,

Vétéran : à partir de 8 ans révolus donnant droit à l'attribution du Meilleur Vétéran,

Classe d'Élevage : (classe pouvant être constituée au poteau) Pour trois à cinq chiens de race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle (1) produits par le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Deux catégories sont prévues : « Adultes » (classe Ouverte, Intermédiaire, Champion, Jeune) et « Baby/Puppy »

Lot Reproducteur : (classe pouvant être constituée au poteau) pour tout sujet engagé se présentant avec au moins 5 de ses sujets, issus de 2 partenaires pour les femelles et de 3 partenaires pour les mâles, eux-mêmes inscrits en classe individuelle.

Règlement des engagements : Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement à l'ordre du CCTF par chèque bancaire ou postal, CB, ou mandat international pour les étrangers.

Présentation : il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, ce qui exclut tout double « Handling », c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra en cas de non-respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

****L'exposant est responsable du bien-être du chien qu'il a inscrit à la manifestation. Il doit prendre toutes les dispositions nécessaires afin d'éviter de placer l'animal dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé. Le non-respect de cette règle par l'exposant pourrait, à la demande du juge ou de l'organisateur, entraîner son exclusion de l'exposition en cours et l'ouverture d'une procédure disciplinaire conformément aux règlements de la SCC.**

Refus ou Exclusion :

1/ des engagements : la société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et les rembourser après les avoir acceptés.

2/ des chiens : à l'entrée ou en cours d'exposition.

A/ ceux refusés par le service vétérinaire

B/ ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés

Les engagements dans ces cas ne sont pas remboursés.

C/ ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'exposition est formellement interdite.

D/ ceux dont l'engagement « au poteau » serait demandé.

Jugements : les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement exclus par le juge.

En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite.

Les jugements et qualificatifs seront identiques à une exposition traditionnelle, mais il ne sera pas délivré de CACS et RCACS de la S.C.C.

LION D'OR - Le LION D'OR ne peut être accordé qu'à un chien classé 1 « excellent » en classe Ouverte ou en classe Intermédiaire ou en classe Champion à condition qu'il soit de mérite exceptionnel. Cette récompense n'accompagne pas obligatoirement la première place.

Les juges font les propositions pour le **LION D'OR** d'après les mérites absolus des chiens sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origine Reconnu.

Il appartient au Club de s'assurer pour l'homologation du **LION D'OR** que les chiens satisfont aux conditions imposées. Si le chien classé 2^e est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le **LION D'OR** il peut lui être accordé le **LION D'ARGENT**.

Confirmation : Les chiens présentés pourront être examinés par un expert français présent. Se munir impérativement du formulaire de demande correctement rempli et signé, du certificat de naissance et de la carte d'identification du chien à confirmer. Le tatouage sur le chien doit être parfaitement lisible.

Les frais de participation aux R.E. (Régionale d'Élevage) seront identiques pour toutes les Régionales d'Élevage.

Le tarif dégressif s'applique uniquement aux classes Jeune, Intermédiaire, Ouverte, Champion en cas d'engagement de plusieurs chiens ayant le même propriétaire.

Les classes Baby, Puppy, Vétéran n'entrent pas dans le tarif dégressif en cas d'engagement de plusieurs chiens ayant le même propriétaire.

(1) NB : sont considérées comme classe individuelle les classes Ouverte, Intermédiaire, Jeune, Débutant, Puppy, Vétéran, Champion de Beauté.

Article 5 : Fonctionnement des R.E.

-Des régions limitrophes ne doivent pas organiser la même année de Régionale d'Élevage.

-Il pourra être mis en place des « jurys » de morphologie, de caractère et de mensurations (Grille de cotation). Les jugements peuvent s'effectuer avec un juge individuel ou par un jury collégial

Dans ce cas chaque exposant devra présenter obligatoirement son chien dans l'ordre suivant :

1/ Jury de mensurations : (au minima 1 juge ou 1 assesseur ou 1 membre d'une des commissions d'élevage)

2/ Jury de caractère et de comportement : (T.A.N renvoi à la fiche du TAN en vigueur) (au minima 1 juge ou 1 assesseur ou 1 membre d'une des commissions d'élevage)

3/ Jury de morphologie : le jury doit comporter au moins un juge qualifié de la S.C.C. Un qualificatif est attribué compte tenu du standard de la race examinée (LA, ET, ST, TT) et de l'allure générale du sujet présenté.

Qualificatifs pouvant être attribués :

Excellent, Très Bon, Bon, Suffisant (Jeune, Intermédiaire, Ouverte, Champion, Vétéran).

Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur (Baby, Puppy).

Article 6 : Réclamations, Sanctions, Responsabilité

A/ Réclamations :

Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution de **100 €** qui restera acquise au club organisateur si, après examen, elles sont reconnues sans fondement.

Dans le cas des litiges et/ou de réclamations, seuls les statuts et règlement intérieur du club sont appliqués, complétés si nécessaire par les règlements généraux de la cynophilie édités par la S.C.C.

B/ Sanctions :

Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par le C.C.T.F. avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées à la S.C.C. ;

- les exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur

- les exposants qui auront fait une fausse déclaration

- les exposants qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité

- les exposants qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte à l'intégrité des Juges, du C.C.T.F. et de la S.C.C

- les exposants qui auront remplacé un chien par un autre.

C/ Responsabilité :

La société organisatrice décline toute responsabilité en cas de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc.... et cela en quelque cas que ce soit ou pour quelque cause que ce soit.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants, seuls responsables, acceptent d'une façon absolue, sans condition, ni réserve, tous les articles du présent règlement.

Article 7 : Service vétérinaire :

Le service vétérinaire sera assuré par un docteur vétérinaire qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi – tant à l'entrée qu'au cours de l'exposition – des chiens.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel. Il est nécessaire de se munir du carnet de vaccination du chien (**passport européen pour les étrangers**).

AVIS AUX EXPOSANTS ETRANGERS

1/ Le service des douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

2/ L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins 3 mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

AVIS AUX EXPOSANTS RESIDANT EN FRANCE

1/ Le contrôle des certificats et l'examen sanitaire des chiens présentés sont assurés par un vétérinaire sanitaire désigné par le directeur des Services Vétérinaires du département. Ce vétérinaire peut refuser l'admission des animaux pour non-conformité aux normes sanitaires. Mes animaux doivent être en parfaite santé. L'origine de chacun d'eux devra pouvoir être justifiée à tout moment.

IMPORTANT :

Les règlements sanitaires imposent aux organisateurs de remettre aux services vétérinaires départementaux, pour le 19/06/2020, photocopie du certificat de vaccination contre la rage des chiens provenant de l'étranger.

VERY IMPORTANT

The administration departmental veterinary force the organizers to give to the service departmental veterinary surgeons, for 19/06/2020 photocopy of the certificate vaccination against the rage of the dogs coming from abroad. We ask you to join this photocopy to your sheet of engagement.

***. Pour tout point non précisé dans ce règlement, c'est le règlement en vigueur de la S.C.C. qui est applicable.

DEMANDE D'ENGAGEMENT

Une seule feuille par chien - photocopies acceptées

À envoyer à : Club des Chiens Tibétains de France – Mme Chancel Frédérique – (RE)

–5 rue de la Bronque – 30290 SAINT VICTOR LA COSTE-

www.cedia.fr - paiement sécurisé

Aucun engagement non accompagné de son règlement (à l'ordre du CCTF) ne sera accepté.

| | Droits d'inscription pour les adhérents à jour de cotisation 2023 | Droits d'inscription |
|--|--|----------------------|
| Premier Chien | 30€ | 40€ |
| Deuxième Chien | 20€ | 30€ |
| Par chien pour les 3°, 4° | 15€ | 20€ |
| A partir du 5° chien | 10€ | 13€ |
| Baby, Puppy, Vétéran | 10€ | 13€ |
| Classes « Elevage ou Reproducteur » | Gratuit | Gratuit |
| Confirmation seule (chien non exposé) | 25€ | 30€ |
| Confirmation gratuite pour les chiens exposés | Gratuit | Gratuit |
| T.A.N. (Tests d'Aptitudes Naturelles) 9mois | 8€ | 10€ |
| Chien ne concourant pas (accompagnateur) | 5€ | 5€ |
| BREATH 15 mois | 20€ | 30€ |
| Empreinte Dentaire – 12 mois | 5€ | 5€ |
| Paiement par chèque <input type="radio"/> CB <input type="radio"/> à l'ordre du CCTF | | TOTAL |

Identification : _____ LOF : _____
 Nom du Chien : _____
 RACE : _____
 Né le : _____ Sexe Mâle Femelle
 Nom du Père : _____
 Nom de la Mère : _____
 Nom du Producteur : _____
 Nom du Propriétaire : _____
 Adresse : _____
 Code Postal : _____ Ville : _____
 Pays : _____
 Tél. : _____ Courriel : _____

Classe d'engagement :
 Intermédiaire 15/24 mois Ouverte Champion Champion du Club Jeune 9/18 mois
 Puppy 6/9 mois Baby 4/6 mois Vétéran + 8 ans TAN à partir de 9mois
 Confirmation Confirmation seule Chien ne concourant pas Lot d'Affixe Lot de Reproducteur
 couple / paire (nom du 2e chien : _____) BREATH à partir de 15 mois Empreinte Dentaire

Remplir en MAJUSCULES pour éviter les erreurs au catalogue

N'oubliez pas de cocher la case à côté de la classe dans laquelle vous souhaitez engager votre chien
Etrangers : joindre OBLIGATOIREMENT UNE PHOTOCOPIE DU CERTIFICAT DE VACCINATION ANTIRABIQUE à votre engagement

ATTESTATION

Je déclare sincères et véritables les renseignements fournis. J'accepte de façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance. En conséquence j'exonère spécialement la société organisatrice de toutes responsabilités du fait de tous accidents, morsures, vol, maladie et autres dommages divers survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même. Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, atteints d'une maladie contagieuse et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer d'ici au jour de l'exposition. En cas d'inobservation du règlement, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le présent règlement ou ceux de la Société Centrale Canine.

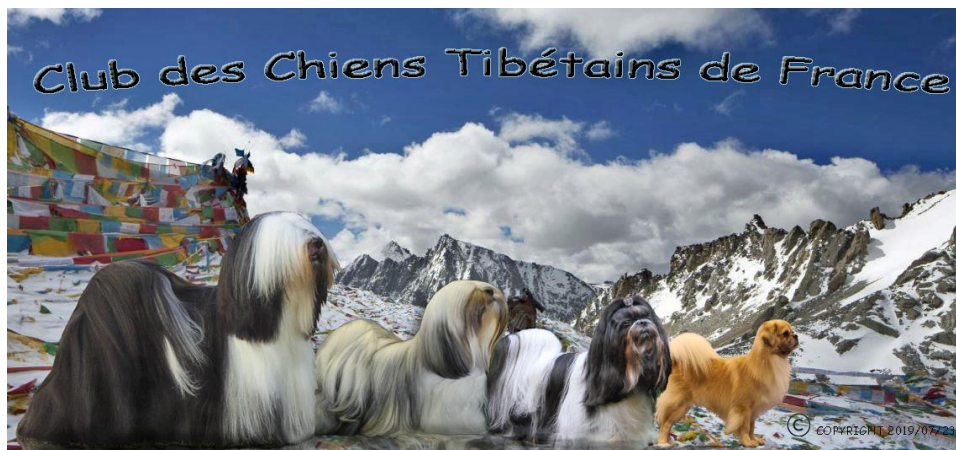
Fait à

le

Signature (précédée de "lu et approuvé")

Clôture irrévocable des engagements **par courrier** : 16 Juin 2023

Engagements possibles **par Internet** jusqu'au 19 Juin 2023



Le club est le seul habilité à diffuser des informations officielles sur nos races et nos activités.

- Il est affilié à la **société centrale canine**
- Il gère les **4 races tibétaines** : Lhasa- Apso, Shih-Tzu, Épagneul du Tibet, Terrier du Tibet.
- Il réunit les passionnés et amateurs de nos races, et propose de nombreuses activités
- Il conseille et **informe**

Rejoignez-nous

CLUB DES CHIENS TIBETAINS DE FRANCE

Affilié à la Société Centrale Canine – www.chienstibetains.com
Épagneul du Tibet – Lhasa Apso – Shih Tzu – Terrier du Tibet

Bulletin à renvoyer à :

CCTF Trésorerie - Frédérique Chancel - 5 Rue de la Bronque - Palus - 30290 St Victor la Coste

Paiement par chèque à l'ordre du C.C.T.F.

Paiement en ligne sécurisé par carte bancaire : <https://www.apayer.fr/clubdeschienstibetainsdefrance>

Paiement par virement bancaire : **IBAN** : FR76 1027 8061 5300 0200 0930 179 - **BIC** : CMCIFR2A

BULLETIN D'ADHESION OU DE RE - ADHESION ANNEE 2023

| | |
|---|-----------------|
| Nom : | Prénom : |
| Nom * | Prénom * |
| Adresse : | |
| Code Postal : | Ville : |
| Tel : | |
| Courriel (impératif pour revue digitale) : | |
| Affixe (pour les éleveurs) : | |
| Races Tibétaine(s) * Lhasa-Apso / Shih-Tzu / Épagneul Tibétain/ Terrier du Tibet | |

*supprimer les mentions inutiles

Je déclare accepter l'ensemble des statuts et règlements de l'association, ne pas avoir été condamné pour maltraitance à animaux (Art 6 des statuts) et demande mon Adhésion (ou renouvelle mon adhésion) au C.C.T.F. en qualité de :

| | Avec revue papier | Avec revue par courriel * |
|-------------------------|------------------------------|--------------------------------|
| | Cotisation avec revue papier | Cotisation avec revue digitale |
| Actif | 40 €00 | 30 €00 |
| Couple | 55 €00 | 45 €00 |
| Éleveur | 60 €00 | 50 €00 |
| Couple Éleveur | 60 €00 | 50 €00 |
| Éleveur Étranger | 75 €00 | 50 €00 |
| Couple Éleveur Étranger | 75 €00 | 50 €00 |
| Bienfaiteur | 72 €00 et plus | |

1° Je suis parrainé par : 2° Je demande le parrainage du Club :

Date :

Signature du demandeur :

Signature du Parrain :